

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

N°DC-2026-12

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Demande de subventions pour la rénovation de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize février deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : M. Daniel DURAND

La commune de Colpo a réalisé des travaux de réfection du clocher de l'Eglise qui se sont terminés en 2025.

Monsieur le Maire fait lecture de la note descriptive présentant le programme de travaux ambitionné.

Ces travaux consistent en :

- La rénovation des luminaires
- La rénovation du chauffage
- La rénovation des enduits

Monsieur le Maire précise que les travaux relatifs à rénovation des enduits du clocher seraient susceptibles d'être financés par le CD56, au titre de la valorisation du patrimoine à hauteur de 25%.

Ces travaux pourraient se financer selon le plan de financement suivant :

Rénovation de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (bâtiment)			. DETR 2026 -	9 962,39 €	27,00%
. Travaux sur bâtiment (éclairage + luminaires+enduit)	36 897,74 €		. CD56 - Valorisation du patrimoine 2026	3 252,00 €	8,81%
					0,00%
					0%
					0%
					0%
					0%
			. Autofinancement	23 683,35 €	64%
TOTAL DES BESOINS	36 897,74 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	36 897,74 €	100%

Monsieur le Maire précise que sera déposé un dossier de subvention DETR auprès des services de l'Etat en début d'année 2026 ainsi qu'un dossier auprès du conseil départemental du Morbihan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires territoriaux susceptibles d'apporter leur aide financière au projet de rénovation de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

